

Précarité monétaire

Allocataires à bas revenus en 2008

	Corse-du-Sud	Haute-Corse	Corse	France
Allocataires sous le seuil de bas revenus				
Allocataires (nombre)	7 503	10 402	17 905	3 224 482
Population allocataire couverte (nombre)	16 985	22 807	39 792	7 600 027
Pop. allocataire couverte sur population potentiellement concernée (%)	16,9	19,7	18,4	15,8
Part d'allocataires non bénéficiaires de minima sociaux (%)	59,4	54,2	56,4	55,4
Allocataires au-dessus du seuil grâce aux prestations				
Allocataires (nombre)	2 528	2 900	5 428	nd
Population allocataire couverte (nombre)	6 763	7 222	13 985	nd
Part d'allocataires au-dessus du seuil grâce aux prestations (%)	39,9	31,8	35,2	nd

Source : Caf 2008 - Insee, RP06.

Répartition des allocataires selon le poids des prestations dans les ressources en 2008

	Corse-du-Sud	Haute-Corse	Corse	France
0 - 49 %	70,2	64,7	67,1	80,5
50 - 99 %	10,3	11,9	11,2	7,3
100%	19,5	23,4	21,7	12,2
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Caf 2008.

Allocataires sous le seuil de bas revenus selon le type de famille en 2008

	Corse-du-Sud	Haute-Corse	Corse	France
Isolés	40,4	42,4	41,5	41,9
Familles monoparentales	28,8	29,8	29,4	27,9
Couples sans enfant	5,1	4,4	4,7	5,8
Couples avec enfant(s)	25,7	23,4	24,4	24,4
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Caf 2008.

Allocataires au-dessus du seuil de bas revenus grâce aux prestations selon le type de famille en 2008

	Corse-du-Sud	Haute-Corse	Corse
Isolés	34,9	40,0	37,7
Familles monoparentales	24,2	21,8	22,9
Couples sans enfant	3,7	3,9	3,8
Couples avec enfant(s)	37,2	34,3	35,6
Ensemble	100,0	100,0	100,0

Source : Caf 2008.

Les mécanismes de redistribution constituent les principaux instruments de lutte contre la précarité monétaire. En 2008, on dénombre 39 000 allocataires des Caf de Corse. Pour les plus modestes d'entre eux, les prestations des Caf ne suffisent toutefois pas à assurer des ressources supérieures au seuil de bas revenu. Ainsi, 17 900 allocataires des Caf ont un revenu inférieur au seuil des bas revenus, estimé à 903 € par mois et par unité de consommation en 2008. En tenant compte de l'ensemble des membres des foyers allocataires, ce sont 39 800 personnes qui se situent en dessous du seuil de bas revenu. Ils représentent 18 % de la population potentiellement concernée par les allocations des Caf contre 16 % au niveau national. Les bas revenus sont donc plus fréquents en Corse que sur le continent. Néanmoins, l'écart s'est nettement réduit au cours des dernières années. Le nombre de personnes vivant sous le seuil de bas revenu a même diminué en Corse depuis le début des années 2000 alors qu'il augmentait sensiblement au niveau national.

L'isolement expose davantage à la précarité monétaire. Dans la région, 42 % des allocataires à bas revenus vivent seuls. Avoir des enfants à charge aggrave encore le risque. Les familles monoparentales concentrent 29 % des allocataires à bas revenus, trois fois plus que leur poids dans la population. A tout âge, la population en Corse est davantage touchée par la précarité monétaire qu'en moyenne nationale. C'est surtout vrai des plus de 50 ans qui regroupent près de 30 % des allocataires à bas revenus dans la région.

Parmi les allocataires à bas revenus, 56 % ne bénéficient pas d'un minimum social. Il s'agit généralement de personnes exerçant une activité professionnelle réduite ou intermittente. Leurs revenus salariaux sont faibles mais néanmoins suffisants pour les exclure du droit aux minima sociaux. Avoir un emploi ne garantit pas à un ménage de dépasser le seuil de bas revenus et ne protège donc pas de la précarité monétaire.

La situation financière des foyers à bas revenus est également fragilisée par la charge d'enfants. Au total, 32 % des enfants d'allocataires âgés de moins de 16 ans vivent dans une famille à bas revenus.

En 2008, l'apport des prestations sociales permet à 14 000 personnes (allocataires et leur foyer) d'atteindre un niveau de ressources supérieur au seuil de bas revenus. Ainsi, 35 % des foyers d'allocataires au-dessus du seuil de bas revenus le doivent aux allocations de la Caf. Cette population, partiellement dépendante des prestations, peut néanmoins être considérée comme fragile. Pour les publics les plus défavorisés, la dépendance aux allocations Caf est encore plus forte. Pour un allocataire sur trois, les prestations de la Caf représentent au moins la moitié des revenus. Et même, pour 22 % des allocataires, les revenus sont exclusivement composés de prestations. La dépendance des ressources aux allocations Caf est beaucoup plus marquée en Corse qu'au niveau national.

Le revenu disponible des ménages, tenant compte de l'ensemble des ressources et déduction faite des impôts et prélèvements sociaux, est en Corse parmi les plus faibles de toutes les régions françaises. Le niveau de vie médian des ménages (revenu rapporté au nombre d'unité de consommation) est en 2007 de 7 % inférieur à la moyenne de province, à l'avant-dernier rang des régions métropolitaines après le Nord-Pas-de-Calais. En Corse comme ailleurs, les familles monoparentales sont les plus concernées par la précarité. Leur niveau de vie médian est de 17 % inférieur à la moyenne régionale. En outre, la distribution des revenus est plus inégalitaire en Corse qu'ailleurs. Entre les 10 % de ménages les plus pauvres et les 10 % les plus aisés, le niveau de vie est multiplié par 3,6 en Corse contre 3,2 en moyenne de province. Ainsi, en 2007, 20 % de la population insulaire vit sous le seuil de pauvreté, c'est à dire dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur à 60 % du niveau de vie national médian. Le taux de pauvreté est le plus élevé de France métropolitaine, la moyenne de province s'établissant à 14 %. Au seuil de 50 % du niveau de vie médian, le taux de pauvreté en Corse concerne 12 % des ménages. La pauvreté est nettement plus intense en milieu rural. En outre, elle est beaucoup plus marquée chez les familles monoparentales et les personnes seules que dans le reste de la population.

Taux de pauvreté en 2007

(en % de ménages)	Corse	Province
à 60 % du niveau de vie médian	20,4	13,7
à 50 % du niveau de vie médian	11,6	7,2
dans l'espace rural	23,8	15,3
dans l'espace urbain	18,4	13,3
des familles monoparentales	31,9	31,8
des personnes vivant seules	27,4	17,9

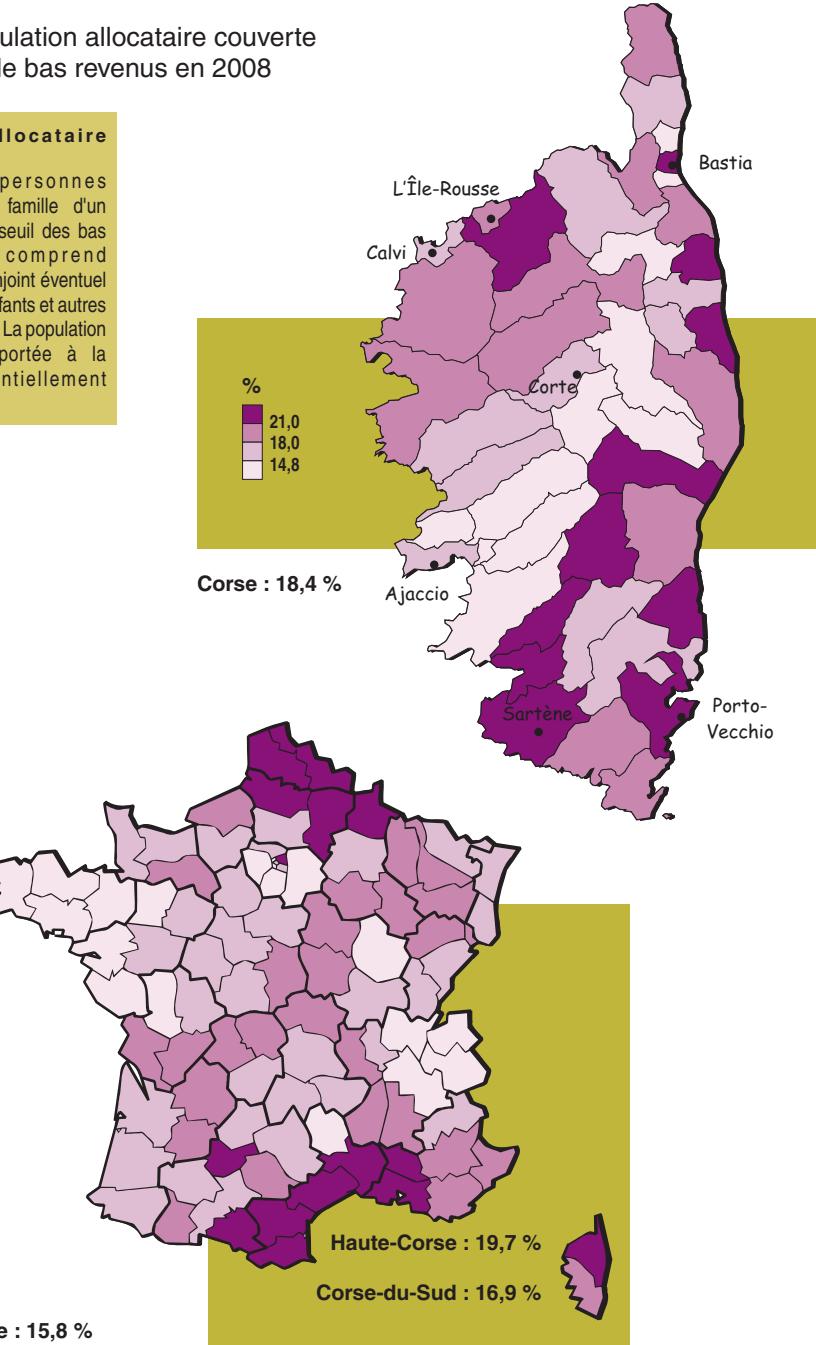
Source : Insee, Revenus disponibles localisés 2007.

Personnes sous le seuil de bas revenus

Part de la population allocataire couverte sous le seuil de bas revenus en 2008

Population allocataire couverte

Il s'agit des personnes appartenant à la famille d'un allocataire sous le seuil des bas revenus. Elle comprend l'allocataire, son conjoint éventuel et, s'il y a lieu, les enfants et autres personnes à charge. La population couverte est rapportée à la population potentiellement concernée.



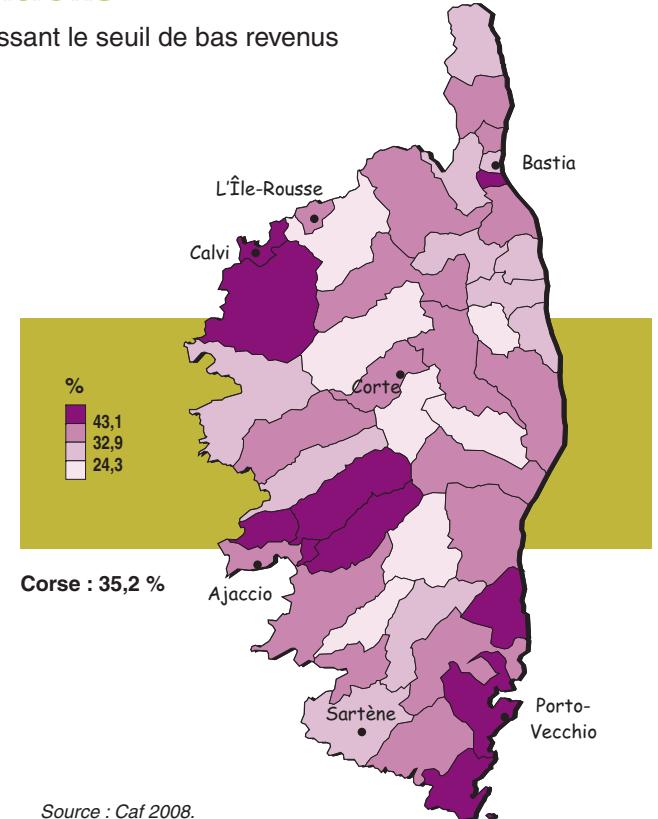
Source : Caf 2008 - Insee, RP06.

Allocataires franchissant le seuil de bas revenus grâce aux prestations

Part des allocataires franchissant le seuil de bas revenus grâce aux prestations

Part de la population au-dessus du seuil de bas revenus grâce aux allocations parmi la population au-dessus du seuil de bas revenus

La population s'entend ici par l'ensemble des allocataires et de leur foyer.



Source : Caf 2008.

Population potentiellement concernée par les allocations Caf : population des ménages excluant ceux dont le référent ou son conjoint a 65 ans ou plus, les étudiants ainsi que ceux dont le référent exerce une activité agricole (qui dépend alors plutôt de la Msa).

Seuil de bas revenus : les revenus (avant impôts) ici considérés sont ceux des allocataires des Caf. Le seuil de bas revenus est fixé conventionnellement à 60 % du revenu médian des allocataires Caf par unité de consommation.

Revenu disponible : somme de toutes les ressources des différentes personnes composant le ménage desquelles sont déduits les impôts directs et les prélèvements sociaux.

Niveau de vie : rapport du revenu disponible du ménage auquel appartient l'individu au nombre d'unités de consommation. Par convention, tous les individus d'un même ménage ont le même niveau de vie

Taux de pauvreté : un individu est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Ce seuil est fixé, sauf mention contraire, à 60 % de la médiane des niveaux de vie nationaux.